

*Questions orales*

Les Canadiens souhaitent, à mon avis, que nous nous dotions d'une série de mesures efficaces et pondérées sur le contrôle des armes à feu. Ils veulent des lois qui répondront à leurs attentes en matière de la sécurité publique tout en permettant l'utilisation des fusils et des revolvers à des fins sportives et à autres fins légitimes. En conséquence, je ne me propose pas d'apporter de changements considérables à l'orientation de la législation canadienne qui régit les armes actuellement.

En fait, comme je l'ai expliqué au député l'an dernier, je suis effectivement en train de revoir la législation dans le but d'y apporter des précisions qui n'avaient pas été envisagées à l'adoption de la mesure, il y a une dizaine d'années. Par prochainement, j'entends bientôt.

\* \* \*

**LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL****LA SUBVENTION ACCORDÉE À UN PROJET DE PARC D'ATTRACTIONS D'EDMONTON**

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et a trait à l'aide financière que le gouvernement a accordée au projet Fantasyland au West Edmonton Mall. Le ministre peut-il confirmer que le gouvernement n'a pas respecté la Loi sur le développement industriel et régional qui exige depuis novembre 1984 qu'aucune subvention ne soit accordée dans le secteur des services à moins qu'un décret ne soit adopté pour préciser que le projet est admissible à l'aide prévue dans la loi?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu clairement à cette question. En outre, une question à ce sujet a été posée en fin de journée hier. J'invite le député à lire la réponse.

**M. Kaplan:** Monsieur le Président, j'ai lu cette réponse.

**L'EXISTENCE D'UN DÉCRET**

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Si le ministre pense que la loi a été respectée, j'aimerais qu'il dise à la Chambre quand le décret a été adopté et quand il a été publié dans la *Gazette* parce que je n'y ai rien trouvé à ce sujet. Si un tel décret n'a pas été adopté et publié dans la *Gazette* selon les formes prescrites, je demande au ministre s'il est prêt à reconnaître que cette aide constituait en fait un prêt et s'il est disposé à prendre les mesures pour son remboursement?

● (1500)

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je m'en tiens à ma réponse précédente.

\* \* \*

**LE RECENSEMENT****LA DIVULGATION PRÉSUMÉE DE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONFIDENTIELS**

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable du recensement. Le ministre va-t-il charger la GRC d'enquêter sur les allégations voulant que le personnel de son ministère ait transmis des renseignements médicaux confidentiels concernant des

personnes recensées aux représentants des ventes de sociétés pharmaceutiques? Va-t-il ordonner à la GRC de vérifier notamment les plaintes de la famille Young, de Powell River, en Colombie-Britannique?

[Français]

**L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, nous avons été mis au courant évidemment du problème qui est actuellement soulevé par mon collègue et, selon les informations qui nous ont été fournies, je dois informer mon collègue que toutes les procédures normales ont été suivies dans ce cas-ci.

[Traduction]

**LA MODIFICATION DES FORMULAIRES DE RECENSEMENT—LE DROIT DE REFUSER DE FOURNIR DES DÉTAILS**

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, le ministre va-t-il garantir à la Chambre que les Canadiens qui ne tiennent pas à raconter en détail leurs problèmes médicaux personnels ne seront pas soumis à un harcèlement continu à l'encontre de leurs droits fondamentaux? Va-t-il garantir que les formulaires de recensement seront modifiés de façon que les recensés puissent exercer leur droit de refuser de fournir pareils détails et que les fonctionnaires affectés au recensement vont respecter ce droit?

[Français]

**L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services):** Encore une fois, monsieur le Président, je répète la réponse que j'ai fournie à mon collègue à l'effet que justement toutes les procédures normales ont été suivies. Selon les allégations qui m'ont été soulevées, j'ai effectivement répondu. Si mon collègue a des allégations additionnelles ou des prétentions additionnelles, je serais heureux de les recevoir et j'agirai en conséquence, monsieur le Président. Mais jusqu'à ce que cela me soit prouvé, j'espère que la crédibilité du ministère et du recensement ou de ceux qui entourent ces procédures sera justement conservée.

[Traduction]

**M. le Président:** Nous entendons encore deux questions: celle du député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, puis celle du député de Fraser Valley-Est. Cela mettra fin à la période des questions.

\* \* \*

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR****L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—LES OBSERVATIONS FAITES PAR L'AMBASSADEUR COMMERCIAL**

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et concerne la déclaration, parue aujourd'hui dans le *Star* de Toronto, de Bruce Phillips, le porte-parole du premier ministre, selon laquelle ce dernier a effectivement examiné la transcription des observations attribuées à l'ambassadeur Reisman dans lesquelles il a, au moins à deux reprises, comparé certains adversaires du libre-échange, probablement à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, à la machine de propagande nazi de Joseph Goebbels. Le ministre sait que les députés et, je pense, les Canadiens, quel que soit le camp où ils se trouvent, ne considèrent pas ce genre de langage et d'insulte